

### Choses et autres

*Trois jeunes français viennent d'être admis à l'école d'agriculture de Sainte-Anne.*—Trois jeunes Français de la meilleure apparence, tous trois du même âge (vingt-deux ans), sont arrivés ici, et doivent suivre un cours d'agriculture pratique avant d'aller se fixer au Manitoba, dans le voisinage de Winnipeg. Ce sont MM. Forstall, dont le père est conservateur des forêts à Aix-en-Provence, Le Faucheur, de Madras, Indes Orientales, et François Ozanam, fils du Dr Ozanam, de Paris, et neveu de l'illustre fondateur de la société St-Vincent de Paul. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

\*\*\*

*Nouveau projet de colonisation proposé aux Canadiens, tant du Canada que des Etats-Unis.*—Le Rév. M. S. Laporte vient de publier dans les journaux un projet de colonisation qu'il recommande à l'attention de nos gouvernants, et dont voici la teneur :

Premier principe : Reconnaître propriétaire d'un lot ou de deux lots, tout Canadien habile à posséder, et lui délivrer des lettres-patentes, pourvu qu'il ait payé à la Couronne la somme de \$25 par lot, en un seul versement, ou de \$30 par lot, en quatre versements.

Deuxième principe : Ne connaître qu'un seul propriétaire, (tant pour le sus-sol) que pour le (sous-sol et tout ce qui s'y rattache) c'est-à-dire toute personne habile à posséder, ayant rempli la condition du premier principe.

Avantages de ces deux principes :

1o. Le gouvernement percevra de suite le prix actuel (valeur réelle) des lots qu'il détient.

2o. 31 agences de terres, du coût de \$3,000 chacune, seront retranchées des dépenses publiques.

3o. La dette publique, dans son capital et ses intérêts, sera amortie au "pro-rata" de ces ventes.

Objection à ces avantages-ci :

Le Gouvernement perdra son principal revenu, le bois marchand.

Non. 1. Que la loi actuelle posée par la Couronne qui se rapporte au commerce des compagnies d'exploitation du bois des terres publiques, soit maintenue en pleine force par le gouvernement.

2o. Que le gouvernement ne vende que les lots de terres publiques, que les compagnies de bois marchand ont abandonnées, ou qui ont été reconnues par un arrêté en conseil hors des limites marchandes ; de sorte que dès que les droits du marchand de bois auront cessé d'exister, que la Couronne ne prélève plus de droits sur les restes du bois que le colon pourrait faire sur ses lots avant l'émission des patentes. De cette façon, les droits respectifs et du marchand de bois et du Gouvernement et du colon seraient protégés.

Le colon s'attacherait à son lot, le Gouvernement toucherait de suite au prix de vente stipulé. Le marchand serait d'un grand secours pour le colon qui lui donnerait de suite de l'argent pour le bois (non-marchand) dont il pourrait disposer. L'ouvrage lucratif de l'hiver remplacerait le marché que le colon n'a pas. Le foin, l'avoine, le lard, la farine, les comestibles en général, dirigeraient le colon au PRO-RATA de l'abondance dans la main-d'œuvre qu'il doit employer.

Le colon, pendant les premières années de défrichement, temps de dépenses, se créerait, par ce reste de bois, une aisance relative, nécessaire au défrichement du printemps et à l'attente de récoltes plus abondantes.

*L'engrais pour le jardin.*—Accordez à votre jardin le meilleur engrais de la ferme, avec addition d'engrais chimiques, que vous répandrez avec profusion dans les différentes parties de votre jardin qui demandent le plus à être engraisées. Les plantes d'une forte végétation sont moins sujettes à l'atteinte des insectes qui font leur apparition au moment où les plantes sont assez avancées pour n'avoir pas à souffrir des insectes qui s'attaquent de préférence aux jeunes plantes dont les feuilles sont tendres. A l'égard des pommes de terre, par exemple, celles qui résistent le plus aux attaques des mouches à patates, sont celles dont la végétation est la plus vigoureuse et la plus avancée, au moment où les mouches, à l'état de larves, dévorent les feuilles de pommes de terres. On y gagne certainement à hâter la semence des pommes de terre et d'en activer la végétation par des engrais.

*Le bon goût donné au fromage.*—Le bon goût si recherché dans la qualité du fromage, qui lui vaut le plus haut prix sur les marchés, n'est pas uniquement du ressort du fromager qui tient à fabriquer le meilleur fromage possible le fournisseur de lait y est pour beaucoup, et il doit aussi prendre toutes les précautions voulues pour que le lait soit de bonne qualité. Le fromager ne saurait fabriquer un bon fromage avec du lait de mauvaise qualité, occasionnée par un pâturage defectueux ou de la mauvaise eau, ou du lait placé dans des vaisseaux qu'on aurait oublié de laver. Une légère quantité de mauvais lait peut être préjudiciable une grande quantité de bon lait. Chaque cultivateur est donc intéressé à envoyer à la fromagerie que le meilleur lait et de prendre toutes les précautions indiquées par le fromager pour qu'il en soit ainsi, soit à l'égard des vaches et des pâturages ou la manipulation du lait. L'expérience pratique du fromager à ce sujet est certainement le meilleur guide, et l'on devrait strictement observer les règlements qui ont rapport à la fromagerie, qui devraient s'appliquer non-seulement au lait, mais aussi aux soins à donner aux vaches et au bon entretien des prairies et des pâturages. Le cultivateur y gagnerait sous tous les rapports.

### RECETTES

#### *Emploi des os pour la végétation*

Comme rien de ce qui peut contribuer à enrichir le sol ne doit être perdu, il serait bon, d'utiliser, quelqu'en soit la quantité, les os des animaux que l'on pourrait plus avantageusement employer dans le jardin potager. Voici comment il faut procéder pour réduire ces os en poudre. Après avoir écrasé les os aussi fins que possible, on le mêle à de la cendre et du plâtre, dans la proportion suivante : Pour un baril d'os écrasés, on prend trois barils de cendre non-éteintes, et cinquante livres de plâtre. On y mélange le tout dans une cuve ou boîte, en même temps qu'on y répand dix gallons d'eau. Ce mélange bien incorporé ensemble, pourra être utilisé après deux ou trois semaines. Cinq barils de ce mélange peuvent améliorer un arpent de terre.

#### *L'ammoniac et salpêtre pour les fraises.*

Si vous voulez doubler la grosseur de vos fraises et augmenter la quantité, arrosez les plants au moment que les fruits commencent à se former, avec la composition suivante : Mettez dans une tonne d'eau une livre et quart d'ammoniac et la même quantité de salpêtre. Il suffit d'employer cette quantité d'eau et d'arroser tous les soirs pour obtenir le résultat voulu.